
LA CHARTE DE LA *MOUKALAHA* ¹, OU LA GRANDE DUPERIE

Postface de Abbas Aroua

Abdelaziz Bouteflika a donc fini par dévoiler d'une manière solennelle les détails de son plan de réconciliation nationale pour l'Algérie. La charte qu'il propose et qui vient d'être publiée dans le Journal officiel du 15 août 2005 arrive au moment où cet ouvrage est sur le point d'être envoyé à l'impression. Il m'a semblé important d'en mettre le texte en annexe, et aussi d'apporter mon point de vue sur cette charte à la lumière des analyses approfondies sur lesquelles repose le présent ouvrage et les recommandations qui en ont résulté.

D'emblée, je peux affirmer que la charte de Bouteflika ne pourra pas extirper l'Algérie de son drame et lui ouvrir la porte vers un avenir meilleur.

Comme à l'accoutumée, les relais du régime d'Alger, notamment médiatiques et diplomatiques, auront pour réponse immédiate que l'auteur de ces lignes est contre la réconciliation nationale, veut faire perdurer la guerre en Algérie et remettre sur selle ceux qu'ils considèrent comme les véritables instigateurs de la crise algérienne.

Je répondrai que je suis profondément dédié à la paix civile en Algérie, à l'instauration d'un pays fort et juste où le citoyen jouirait de la dignité qui lui est due et où il serait le véritable censeur de ses gouvernants. Je suis donc pour la paix et la réconciliation en Algérie mais je suis contre la charte de Bouteflika. Ceci est en soi un point important tant la propagande de bas étage, menée à coups de « *ghayta* et *bandir* » par le régime d'Alger, tente de faire croire que tous ceux qui s'opposent à la ligne de Bouteflika ne peuvent être que contre la paix et la réconciliation.

Les auteurs de cet ouvrage ont disserté avec clairvoyance sur ce que devrait être toute entreprise crédible de réconciliation nationale. J'adhère pleinement à ces analyses et n'entends pas les répéter ici. Cependant, j'estime qu'il est important de montrer que la charte de Bouteflika, de par son contenu et non pas par le titre trompeur qui lui a été donné, ne pourra apporter ni la paix ni la réconciliation tant souhaitées par les Algériens. A mon avis, la charte de Bouteflika est dangereuse pour l'avenir du pays car elle impose « la vérité » du pouvoir responsable du coup d'Etat de janvier 1992 et ne laisse de place

à aucune évaluation alternative, elle disculpe des auteurs de crimes contre l'humanité, et consacre l'amnésie. Cette charte fait l'éloge des putschistes et veut imposer un système politique totalitaire. Ses instigateurs avaient manifestement pour but essentiel de faire endosser explicitement la responsabilité de la crise algérienne à une seule partie (le FIS), d'absoudre les cercles du pouvoir de tout crime et d'assurer la survie d'une certaine idée qu'ils se font de l'exercice du pouvoir en Algérie.

Dans ma contribution *L'amnésie et les fondements de la paix*, j'avais insisté sur l'importance de prendre en compte les impératifs de vérité, de justice, de pardon et de mémoire dans toute entreprise de réconciliation et d'amnistie. En prenant connaissance du texte de la charte j'étais curieux de savoir comment ces notions allaient être traitées. Une petite analyse du texte m'a révélé des faits choquants. Alors que les termes « paix » et « réconciliation » y figurent dix-neuf et dix-sept fois respectivement, le mot « vérité » y est totalement absent. Le mot « justice » est mentionné une seule fois pour désigner la justice en tant d'institution, dans le but de disculper les « agents de l'Etat, qui ont été sanctionnés par la justice »². Quant au terme « mémoire », la charte y fait référence une seule fois dans le préambule pour affirmer que : « L'Algérie a survécu grâce au patriotisme et aux sacrifices des unités de l'Armée nationale populaire, des forces de sécurité et de l'ensemble des Patriotes qui ont su, patiemment et avec détermination, organiser la résistance de la nation face à cette agression criminelle inhumaine. Le peuple algérien honore et honorera à jamais la mémoire de tous ceux qui ont consenti le sacrifice suprême pour que vive la République algérienne démocratique et populaire. »³

En fait la principale victime de la charte est la vérité, car rien dans cette charte ne laisse apparaître des efforts sincères de la part du régime pour une recherche objective et crédible sur la nature, les causes, les responsabilités et les effets du conflit algérien.

D'abord, la nature politique du conflit algérien est complètement occultée. D'ailleurs, le mot « conflit » est totalement banni du jargon de la charte, et lorsque cette dernière mentionne une seule fois le terme « crise », c'est pour agiter

l'épouvantail d'un autre âge du complot contre la nation et refuser « toute instrumentalisation de la crise vécue par l'Algérie par les milieux hostiles de l'intérieur et leurs relais à l'extérieur »⁴. Au lieu de conflit, la charte préfère d'autres termes dépourvus de contenu politique comme « agression criminelle », « grande fitna », « tragédie nationale », et « dramatique épreuve ».

Quant aux causes du conflit, après avoir déclaré en 1999 à Crans Montana, dans une intervention fougueuse au cours de laquelle il avait oublié quelques instants les « limites rouges » qui lui étaient imposées, que « l'arrêt du processus électoral est la première violence »⁵ en Algérie, Bouteflika se reprend aujourd'hui et réduit le conflit algérien à un « terrorisme qui a ciblé les biens et les personnes, qui a fait perdre au pays une partie inestimable de ses richesses humaines et matérielles et qui a terni son image sur le plan international [et qui] a instrumentalisé la religion ainsi qu'un certain nombre d'Algériens à des fins antinationales »⁶.

Concernant les effets du conflit, Bouteflika dans son discours du 14 août 2005 a, à maintes reprises, répété qu'il ignore toujours le nombre des victimes du conflit. Il le situe au gré de ses interventions entre 100 000 et 200 000 morts, soit une incertitude flagrante sur le sort de 100 000 citoyens, ce qui constitue une aberration pour un soi-disant Etat. Par ailleurs, Bouteflika a totalement passé sous silence les graves violations des droits de l'homme, notamment les déportations, la torture, les exécutions sommaires et les massacres. Sa façon d'aborder le problème des disparus est cynique et manque de pudeur envers les victimes et leurs proches. Elle réduit le phénomène à « une conséquence de l'activité criminelle de terroristes sanguinaires », et constitue même une régression par rapport au rapport de Farouk Ksentini qui a au moins eu la décence de reconnaître que plus de 6000 disparitions étaient « le fait d'agents des institutions de l'Etat » et d'admettre la responsabilité directe des services de sécurité, selon la formule « Etat responsable et pas coupable ».

Enfin s'agissant des responsabilités, Bouteflika juge indécent de poser la question « qui tue qui ? »⁷. Sa charte ne manque pas d'imputer la responsabilité exclusive des crimes aux seuls « groupes terroristes » « prônant un pseudo *jihad* contre la nation et les institutions de la république »⁸, disculpant ainsi et glorifiant « l'armée nationale populaire, les services de sécurité ainsi que tous les Patriotes et citoyens anonymes qui les ont aidés »⁹, des citoyens anonymes qui s'étaient regroupés en milices armées comme l'OJAL chargées de liquider physiquement les opposants au coup d'Etat de 1992.

Lorsque, à l'occasion du colloque national sur l'offensive du 20 août 1955, dans son intervention de Skikda, Bouteflika discours sur le devoir de vérité et de mémoire s'agissant des crimes coloniaux contre l'humanité, j'ai envie de lui dire que l'oppression est une quel que soit l'opresseur, et l'injustice est une quel que soit l'injuste. J'ai même envie de le reprendre mot à mot pour souligner que : « Celui qui veut placer au même niveau la victime et le bourreau, la violence de l'Etat dominateur et les réactions des enfants d'un peuple opprimé revendiquant leur droit légitime à la vie, en subvenant à leurs besoins et à ceux de leurs enfants, à la liberté et à la dignité à l'instar de tous les peuples du monde, tente de justifier l'injustifiable à contre-courant de l'Histoire. »¹⁰

Au lieu de fonder le projet de réconciliation sur un véritable débat national contradictoire qui n'exclut personne, Bouteflika a préféré présenter un texte préparé de façon unilatérale par une seule partie du conflit. Selon Bouteflika, « si la politique reste l'art du possible, la réconciliation nationale que je vous propose représente le seul compromis autorisé par les équilibres nationaux »¹¹, c'est-à-dire le rapport de forces entre d'une part une quinzaine de généraux putschistes qui l'avaient fait président et auxquels il se sent toujours redevable, et d'autre part trente millions d'Algériennes et d'Algériens pour lesquels il n'éprouve que du mépris.

Bouteflika est intervenu le 14 août 2005 pour présenter sa charte. Contrairement à ses élans d'improvisation habituels, il avait cette fois-ci les yeux rivés sur un texte calibré à la virgule près par des experts politico-juridico-religieux sous les ordres des généraux faiseurs de présidents.

Il était pathétique.

Pathétique car au même moment où il prônait « l'interdiction de tout exercice d'une activité politique, sous quelque forme que ce soit, aux responsables de cette instrumentalisation de notre religion », il s'érigeait en grand imam de la nation, faisant lors d'un discours éminemment politique une vingtaine de fois référence à Dieu et au divin, empruntant une multitude de termes arabes du jargon religieux, récitant versets coraniques et invocations en face d'un parterre composé des plus hauts dignitaires du régime appelés abusivement « cadres de l'Etat », et au premier rang desquels les plus extrémistes des laïques éradicateurs qui ne se gênaient pas de répondre *Amine* levant leurs mains vers le ciel dans une atmosphère digne d'une cérémonie religieuse.

Pathétique car avec ce maquillage « islamique », son discours reproduisait fidèlement la rhétorique de l'éradication, avec la diabolisation et l'exclusion de l'Autre. Il a même versé dans le langage bestial en utilisant des termes comme « l'hydre » qui nous rappellent les

campagnes orchestrées au début des années 90 pour justifier la répression, voire l'éradication d'une partie de la population algérienne.

Pathétique car en évoquant les disparus, il osait affirmer, avec un semblant d'émotion, partager la douleur de leurs familles, lui qui avait insulté, il y a quelques années, une mère de disparu en lui criant au visage qu'il n'avait pas son fils dans sa poche.

La charte de Bouteflika est pire qu'une amnistie générale et inconditionnelle des agents de l'Etat coupables de crimes contre l'humanité (le mot amnistie ne figure nulle part dans la charte). Elle tente de leur assurer, une fois adoptée, un plébiscite et une glorification par la nation. Pour ceux qui ont osé s'opposer au putsch de janvier 1992, cette charte offre une voie de reddition, car pour bénéficier de ses dispositions, ils devront « se rendre aux autorités », « se présenter volontairement devant les instances algériennes compétentes », et « déclarer aux autorités algériennes compétentes leurs activités ». Enfin, cette charte représente une déclaration de guerre contre tous ceux qui refuseront de s'y soumettre et maintiendront une autre analyse du conflit algérien, car « en adoptant souverainement cette charte, le peuple algérien affirme que nul, en Algérie ou à l'étranger, n'est habilité à utiliser ou à instrumentaliser les blessures de la tragédie nationale pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de tous ses agents qui l'ont dignement servi ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international »¹².

Au lendemain de son intronisation en 1999, Bouteflika avait déclaré être venu « dépoussiérer la vitrine » du régime. Il avait promis à l'époque que quiconque voudra porter atteinte aux généraux devra passer d'abord sur son corps. Sept ans plus tard, il est toujours fidèle à ses engagements. Il tente de garantir, à travers sa charte, une sortie honorable à ceux qui ont déshonoré les institutions de l'Etat algérien par leurs agissements criminels contre leur propre peuple.

Mais le peuple algérien n'est pas dupe. Il sait qui est véritablement Bouteflika. Il sait comment ce dernier fut initié aux coups bas à l'école du MALG et au sein de l'état-major de Boumédiène. Il se souvient comment Bouteflika avait participé activement au coup d'Etat contre le premier gouvernement de l'Algérie indépendante pour imposer par la force des chars un certain Benbella, et comment peu de temps après il prendra part au coup qui a renversé le même Benbella au profit de son mentor Boumédiène, avec la bénédiction de De Gaulle auquel il avait rendu une visite de courtoisie au printemps 1965 pour l'informer du projet de putsch¹³. Le peuple algérien sait comment Bouteflika a été partie

prenante dans la prise des décisions désastreuses du conseil de la révolution. Il se souvient comment Bouteflika a brillé par son absence sur les scènes politique et médiatique pendant de longues années durant lesquelles le peuple était martyrisé par un régime sanguinaire. Le peuple algérien sait que Bouteflika marcherait sur des cadavres pour arriver au bout de ses ambitions¹⁴. Il sait comment et dans quelles circonstances le candidat Bouteflika a été fait président en 1999. Il sait comment d'un chantre du socialisme, il s'est transformé par opportunisme en fervent défenseur du libéralisme sauvage bradant la souveraineté nationale, l'économie et la culture du pays à vil prix¹⁵.

Bouteflika veut mystifier l'histoire récente de l'Algérie par une charte qu'il soumettra prochainement au peuple pour ratification. A un mois de la tenue du référendum, je ne me fais nul doute sur son résultat car le peuple aura été matraqué par la nécessité de la « *moussalaha* », de la « *oukhoua* » et de la « paix des braves », sinistre expression de De Gaulle, ré-utilisée hier par Bouteflika devant le Conseil supérieur de la magistrature¹⁶. L'écrasante majorité du peuple n'aura pas la possibilité d'écouter les arguments qui démontrent le caractère dangereux de la charte proposée par Bouteflika. Le peuple n'aura de choix que de dire s'il est pour ou contre la « réconciliation nationale » et il dira sans aucun doute oui, espérant sortir définitivement d'une guerre atroce. Quelle personne normalement constituée pourrait être « contre la paix et la réconciliation » ? Le désenchantement risque cependant d'être grand car la charte de Bouteflika ne ramènera malheureusement pas la réconciliation. Pour se prémunir et ne pas risquer de perdre la face, Bouteflika répète ces jours-ci que cette charte est une « première étape d'un processus ».¹⁷ Ceci risque cependant de n'être qu'une ruse pour faire voter les gens. Mais bien avant le référendum dont l'issue est connue d'avance, l'homme de la rue a déjà donné son verdict sur ce texte en le qualifiant de charte de la *moukalaha*, ou grande duperie.

24 août 2005

Notes

¹ Terme utilisé par la rue algérienne au lendemain de la publication de la charte pour qualifier cette dernière. *moussalaha* (réconciliation) a été remplacé par *moukalaha* (duperie).

² « [Le peuple] considère que les actes répréhensibles d'agents de l'Etat, qui ont été sanctionnés par la justice chaque fois qu'ils ont été établis, ne sauraient servir de prétexte pour jeter le discrédit sur l'ensemble des forces de l'ordre qui ont accompli leur devoir, avec l'appui des

citoyens et au service de la patrie. » (Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chapitre IV).

³ « L'Algérie a survécu grâce au patriotisme et aux sacrifices des unités de l'Armée nationale populaire, des forces de sécurité et de l'ensemble des Patriotes qui ont su, patiemment et avec détermination, organiser la résistance de la nation face à cette agression criminelle inhumaine. Le peuple algérien honore et honorera à jamais la mémoire de tous ceux qui ont consenti le sacrifice suprême pour que vive la République algérienne démocratique et populaire. » (Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Préambule).

⁴ Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chapitre III. 1^{er} point.

⁵ Lors de sa participation au Forum de Crans Montana (Suisse), 24-27 juin 1999.

⁶ Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Préambule.

⁷ « Dans sa très grande majorité, le monde a assisté sans réaction et souvent même sans compassion, au martyr de notre peuple face à l'hydre du terrorisme que nous combattions et que nous dénoncions déjà comme un fléau qui ignore les frontières. Ce silence s'est trop souvent paré hypocritement des vertus de la démocratie et des droits de l'homme. Des voix ont même poussé l'indécence jusqu'à s'interroger sur 'qui tue qui' en Algérie. » (Discours du 14 août 2005 devant les cadres de la nation).

⁸ Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chapitre III. 3^{ème} point.

⁹ Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chapitre I.

¹⁰ Discours de Skikda du 20 août 2005, à l'occasion du colloque national sur l'offensive du 20 août 1955.

¹¹ Discours du 14 août 2005 devant les cadres de la nation.

¹² Projet de charte pour la paix et la réconciliation nationale. Chapitre I.

¹³ Rapporté par Jacques de Launay dans Les Grandes Controverses du Temps présent. Pages 378-380. Editions Rencontre. Lausanne 1967.

¹⁴ Dans un article paru dans le quotidien *Le Matin* du 17 août 2003, intitulé *Sic transit gloria mundi* (Ainsi passe la gloire du monde), Abdelkader Dehbi apporte un témoignage qui indique jusqu'où peut aller Bouteflika pour rassasier sa soif de pouvoir. J'en reproduis ici un extrait. « J'ai décidé de rendre public ce témoignage pour dénoncer à la conscience des citoyens algériens un trait de caractère immoral chez l'actuel chef de l'Etat, Bouteflika. Voici les faits dont je prends Dieu à témoin. Début janvier 1996, je suis allé rendre visite, comme à mon habitude, à mon ex-ami Bouteflika dans son appartement de la rue Bachir-El-Ibrahimi. Je le trouvais tout seul et dans une humeur détestable. Comme je lui en demandais les raisons avec insistance, il me répondit en substance : 'Je sais que tu vas y trouver à redire, mais je te le dis quand même : les attentats semblent se calmer, je n'aime pas ça ! Je veux que le Pouvoir tombe ! Tu sais que je suis incontournable !' (fin de citation). J'accusais le coup en répondant par un banal 'J'espère que tu n'es pas sérieux !' Je me suis efforcé ensuite de faire bonne figure en parlant d'autre chose durant les quelques minutes qui suivirent et au bout desquelles j'ai pris congé de mon hôte que je n'ai plus jamais revu depuis ce jour-là. »

¹⁵ Dans son édition du 27 juillet 2005 *Le Canard enchaîné* révèle que 400 hommes des forces spéciales américaines se trouvent dans une base militaire américaine installée près de Tamanrasset dans le cadre de la dite « lutte anti-terroriste ». Cette information est reprise dans le quotidien algérien *Liberté* du 1^{er} août 2005.

¹⁶ *Jeune Indépendant* du 24 août 2005

¹⁷ Discours de Skikda du 20 août 2005, à l'occasion du colloque national sur l'offensive du 20 août 1955.